

DEPARTEMENT DE  
L'ILLE-ET-VILAINE  
CANTON DE VITRÉ-EST  
COMMUNE DE LA  
CHAPELLE ERBRÉE

COMPTE-RENDU DE  
RÉUNION DE CONSEIL  
MUNICIPAL  
DU 14/05/2019  
à 20 H 00

Date d'affichage :  
le 18 mai 2019

En exercice	15
Présents	15
Votants	15

**LE CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA  
COMMUNE DE LA  
CHAPELLE ERBRÉE**  
Légalement convoqué  
s'est réuni à la Mairie  
en séance publique  
sous la présidence de :  
Monsieur MARQUET Joël,  
Maire

Étaient présents :  
MARQUET Joël,  
CHEDEMAIL Daniel  
TRAVERS Joël,  
PLANCHAIS Pierre,  
BLOT Virginie,  
BRETON Magali,  
GUILLOTIN Michel,  
LEJAS Géraldine,  
ROULE Patricia,  
BILHEUDE Isabelle,  
LOISEL-LEVEQUE Betty  
GÉRARD Gabriel  
MOREAU Marie-Cécile  
DONVAL Gérard  
COURTAIS Stéphanie

Formant la majorité des  
membres en exercice.

Secrétaire de séance :  
GÉRARD Gabriel

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 02 avril 2019 est approuvé.

### **1 – Devis pour la coupe des sapins au terrain de foot**

Après la visite des lieux, le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise MALNOE de St Christophe des Bois pour l'abattage des sapins au terrain de foot pour un montant de 3 000€ HT soit 3 600€ TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte le devis.

### **2 – Vote des subventions aux associations**

Après la remise du rapport d'activité et financier par chaque association, il est décidé de renouveler les subventions. Celles à caractères sociales sont votées au niveau CCAS.

A l'unanimité, le conseil municipal, décide d'octroyer les subventions suivantes :

Club des Aînés	470,00 €
Cap'Zélés	400,00 €
Festi Cap (comité des fêtes)	400,00 €
Haute Vilaine Volley Ball	300,00 €
Association contre la mucoviscidose	200,00 €
Association des Anciens Combattants	165,00 €
Association Initiative Nature Intercommunale	120,00 €
Participation aux jeunes en apprentissage dans les établissements en faisant la demande	20,00 € par apprenti
Dem'Zells	100,00€
Haute Vilaine Football Club	1 000,00€

### **3 – Participation aux frais de fonctionnement d'un enfant en classe ULIS (unité locale pour l'inclusion scolaire)**

Monsieur le maire fait part d'un courrier reçu de l'établissement scolaire St Jeanne d'Arc de Vitré pour un enfant accueilli au sein du dispositif ULIS.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte de verser la somme de 375€ à l'établissement scolaire.

### **4 – Décision modificative n°1 pour le budget commune**

Monsieur le Maire informe que suite au changement du moteur d'une cloche de l'église, il est nécessaire d'augmenter le budget église, donc de faire un virement de crédit :

Crédit à ouvrir : chap 21 compte 21318 opération 57 : + 1 452,00€

Crédit à réduire : chap 21 compte 2111 opération 62 : - 1 452,00€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte ce virement de crédit du BP 2019.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Eclairage du terrain de foot : Lors de l'étude du SDE 35, le montant estimé de l'éclairage public était de 54 230€. Il pourrait apporter sa contribution à hauteur de 20%. Daniel CHEDEMAIL a rencontré le président de la ligue de football qui pourrait contribuer entre 10 000 et 12 000€. Concernant la DETR, le dossier doit être déposé avant la fin d'année. Le conseil municipal prend acte.

- Feu d'artifice : Le maire informe qu'une demande lui a été faite pour le tirage d'un feu d'artifice, le soir de la fête d'été, de l'école. Après discussion, le conseil municipal émet un avis défavorable dû à la concurrence des autres feux d'artifice mais aussi pour le coût, un minimum de 1 000€.
- Grille d'affichage : Le maire informe qu'il a été sollicité pour la pose de grille d'affichage pour les associations au niveau des carrefours venant vers l'agglomération.
- Terrain de la Meltière : Le conseil municipal demande de relancer Vitré Communauté pour l'entretien du terrain. Monsieur MOY s'y était engagé lors de la réunion sur les lieux.
- Logement au 1, résidence les Charmilles : Suite à la visite du logement, il est proposé de contacter Monsieur Matthieu JEROME de Vitré Communauté pour avoir son avis.
- Le maire propose de réunir la commission voirie suite à différentes demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30h.

*Le Secrétaire de Séance,*  
**Gabriel GÉRARD**

*Le Maire,*  
**Joël MARQUET**

